

La 19^{ème} Soirée Dialogue a eu lieu 10 novembre. Vous pouvez lire le résumé ci-dessous

Soirée Dialogue du 10 novembre 2025 « Valeurs démocratiques et positions neutres – un regard critique » avec Jean–Daniel Ruch

Le Foyer de MULTIMONDO affichait une belle affluence avec une trentaine de personnes réunies pour échanger sur la démocratie et la neutralité, en présence de Jean–Daniel Ruch, ancien ambassadeur de Suisse et auteur de l’ouvrage *Crimes et tremblements* (2024). Il a présenté une réflexion nourrie par son expérience diplomatique, en particulier en Europe de l’Est, au Proche–Orient et au Tribunal pénal international pour l’ex–Yougoslavie sous la responsabilité de la Procureure Carla Del Ponte.

Pour commencer, le public a été invité à partager, via Mentimeter, ce que les termes « démocratie » et « neutralité » lui évoquaient :



Par la suite, Jean–Daniel Ruch a approfondi ces deux notions, exposant la manière dont la Suisse les conçoit et la façon dont elles interagissent dans la pratique.

Abordant la neutralité suisse, Jean–Daniel Ruch a défendu une conception exigeante de ce principe, qui associe neutralité politique et engagement humanitaire. Selon lui, la capacité de la Suisse à faciliter le dialogue dépend de la confiance dont elle bénéficie à l’international. Il estime que la polarisation interne, tout comme certaines évolutions géopolitiques, compliquent aujourd’hui cette position. En outre, il a expliqué que la neutralité n’empêche pas la Suisse de défendre les accords internationaux et le droit international auxquels elle adhère. En revanche, il a estimé problématique d’exiger des États qu’ils prennent parti dans des conflits, une telle posture risquant de compromettre leur capacité à agir en tant que pays médiateurs. Il a également mentionné que, malgré les régulations en vigueur, certains États parviennent encore à contourner les sanctions économiques via des pays tiers, ce qui illustre la complexité des mécanismes de contrôle. Selon ce principe, seules les sanctions prises par le Conseil de Sécurité de l’ONU devraient être reprises. Cette position permettrait de ne pas mettre la Confédération helvétique dans une position considérée comme pouvant dévier de la neutralité.

Jean–Daniel Ruch a exprimé sa préoccupation face à ce qu’il perçoit comme une diminution de la capacité d’écoute au sein de nos sociétés, phénomène qu’il relie à la fragmentation de l’espace public et à la multiplication des environnements informationnels clos. Selon lui, cette polarisation accrue réduit les espaces de dialogue. Il a illustré ce point par une situation locale où un événement prévu à Bienne a été annulé à la suite de menaces circulant en ligne.

En évoquant la guerre en Ukraine, il a rappelé combien les conflits actuels s’inscrivent dans des continuités historiques et mémoriales. Il a observé que, dans certaines régions, la souffrance liée aux guerres passées peut se transmettre d’une génération à l’autre, influençant les attitudes au présent. Il a insisté sur l’importance d’adopter une approche

nuancée face aux conflits, afin d'éviter les schémas simplifiés opposant systématiquement un « camp du bien » à un « camp du mal ».

Le public a participé à la discussion en posant plusieurs questions intéressantes. Une personne a notamment demandé comment la Suisse maintient sa neutralité lorsqu'un représentant d'un État est inculpé de crimes contre l'humanité. Jean-Daniel Ruch a rappelé que la Suisse coopère avec les instances judiciaires internationales lorsque les conditions sont réunies, tout en soulignant que des marges d'appréciation existent dans des contextes de négociations de paix. Il a néanmoins souligné le rôle spécifique de la Confédération helvétique en tant que dépositaire des conventions de Genève et de membre fondateur de la Cour pénale internationale. En conséquence, la Suisse se doit de respecter les décisions de cette instance.

Une autre question concernait la difficulté, aujourd'hui, de rester informé de manière équilibrée. Pour illustrer les enjeux du dialogue international, M. Ruch a évoqué l'importance de maintenir des canaux de communication même dans les périodes de tension, rappelant qu'un certain niveau d'échange avait subsisté même durant la guerre froide.

Enfin, une personne s'est interrogée sur la contribution actuelle de la Suisse aux efforts de paix. Jean-Daniel Ruch a exprimé une appréciation critique des orientations récentes, en rappelant que la crédibilité internationale est un facteur déterminant pour l'action d'un pays neutre.

La majeure partie de la discussion a porté sur des questions de politique extérieure, mais l'état de la démocratie en Suisse a également été brièvement abordé, notamment au regard du fait qu'une proportion croissante de la population résidente permanente ne dispose ni du droit de vote ni du droit d'éligibilité. M. Ruch a souligné l'importance, selon lui, d'assouplir certaines conditions de naturalisation et a salué les communes et cantons qui accordent déjà des droits politiques aux habitant.e.s non titulaires de la nationalité suisse. Une intervention a porté sur l'Initiative populaire fédérale « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) » qui a été traitée par le Conseil fédéral et se trouve désormais en suspens devant le Parlement. M. Ruch a livré son analyse des dynamiques politiques actuelles, évoquant notamment la prudence des acteurs politiques face à certaines évolutions.

Jean-Daniel Ruch a conclu la discussion en remerciant le public pour sa participation et sa présence, signe selon lui de son engagement.